



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 janvier 2023 à 20 h**

**I – PARC EOLIEN :**

Monsieur Damien SUZANNE Chargé de mission Energies Renouvelables à Ouest Aveyron Communauté présente un power point relatif aux projets éoliens sur la commune de Martiel .

Suite à cet exposé :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des sociétés privées font un démarchage actif pour installer un ou plusieurs parcs éoliens sur la commune.

Compte tenu des enjeux environnementaux et humains liés à ces équipements industriels, et notamment la spécificité géographique et paysagère de la commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'implantation de parcs éoliens sur la commune de Martiel.

- Vu la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique,
- Vu la qualité de l'environnement et des paysages qui caractérise la commune de Martiel,
- Vu l'attrait touristique qui en découle,
- Vu les activités associatives liées et dépendantes de cet environnement de qualité,
- Vu le classement de trois dolmens concentrés sur la zone concernée,
- Vu la présence de trente-huit dolmens sur la commune,
- Vu le patrimoine vernaculaire dense faisant l'objet d'un suivi attentif de l'association de sauvegarde du patrimoine,
- Vu que 278 fiches d'inventaire du patrimoine de Martiel ont été établies et intégrées dans le PLUI et transmises au Directeur du service archéologique du département avec copie au service régional d'archéologie de Toulouse,
- Vu la concentration de chemins de randonnées dont cinq sont inscrits au patrimoine départemental des chemins de randonnée,
- Vu la fragilité des infrastructures communales dont le dimensionnement ne permet pas de supporter les travaux et chantiers titanesques nécessaires à l'installation de parcs éoliens.

Considérant qu'il y a lieu de préserver les activités associatives et touristiques.

Considérant que de telles installations nécessitent des travaux importants qui détruiraient les infrastructures privées et communales dénaturant irrémédiablement le site.

Considérant les problèmes qui semblent émerger des installations existantes notamment en termes d'impacts négatifs sur l'environnement, les paysages, la biodiversité, la dépréciation des patrimoines et la destruction du lien social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité de s'opposer à l'installation d'un ou de plusieurs parcs éoliens sur la commune de Martiel.

## **II – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION AMBRE – remise du solde des comptes de l'association à la commune :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Ambre s'est dissoute et qu'elle souhaite remettre le solde de ses comptes à la commune.

Le Conseil Municipal délibère, accepte les fonds qui seront imputés au compte 7713 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.